L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours rue de Chartres, No.* 117, *entre St.-Louis et Conti.*

No. 33. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 3 NOVEMBRE 1829. Vol. III.

Conditions—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

GRAISSE—100 barillets graisse, qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
17 est. H & W BELL,
Rue des Magasins, No. 41.

JOSEPH F. BAUDUC offre à vendre à son encan, un jeune mulâtre de 12 ans, bon domestique, parlant Anglais et un peu Français. Cet esclave sera vendu avec toute garantie.
19 septembre

RESTAURANT D'ORLEANS.

MRS. CHERI & PICARD ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à leurs amis que, aujourd'hui, Jeudi 15 Octobre, ils font l'ouverture de leur Restaurant, à la rue Bourbon entre St. Pierre et Orléans. On y trouvera constamment un assortiment des mets les plus variés, de meilleur goût, et traités avec tout le soin que permet l'art de la cuisine. Ils prendront des pensionnaires pour le dehors, et se chargeront, au plus juste prix, de la confection des repas de Loges ou autres, tels que repas de famille, de noces, &c. 15 oct.

INSTITUTEUR.

UNE personne d'un âge mûr, à qui la pratique de tous les genres d'enseignement est familière depuis long-tems, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, et qui a eu l'avantage de parachever l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes des premières familles de cet Etat, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, où il se chargerait d'élever les enfans d'une famille ou plus. Cette personne parle et traduit les langues française et anglaise. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 sept.

MADAME Ve. BERNARD, Accoucheuse, avantageusement connue, offre ses services au public. Elle demeure rue Bourgogne, entre Toulouse et St. Pierre No. 178. 15 oct

---

PHARMACIE NOUVELLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une PHARMACIE à l'encoignure St Philippe et Bourbon, où les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, trouveront toute espèce de Medicaments simples et composés.
29 sept. J. MICHINARD.

ERASME LEGOAST'ER, Merchant-Taylor, has the honor of informing the public and his customers that he has, returned to this city with a complete assortment of goods in his line, such as a variety of fashionable French Cloths and others, elegant Patterns for Waistcoat, &c., the whole from the best European manufactories. He will as heretofore endeavor to give satisfaction to those who will honor him with their custom, and his prices will be moderate.

☞ His Shop is still at No. 124, Chartres street.
15 october

V. ROUMAGE offre à vendre 12 balles de fil de Rennes, fin,
5 boucauds Feuilles d'emballage,
10 balles Brain pour moustiquaires,
10 caisses Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 clefs et pour armoires,
7 Dito Verroux, Loquets, Pomelles, Tarjettes, Pitons,
30 tierçons Vinaigre blanc par 98 gallons,
10 pipes Eau de-vie 4e. preuve, de Cognac,
130 bques. de Vin rouge de Bordeaux de $24 à 50.
1800 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bouchons fins pour bouteilles et damejeannes.
Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cube &c. &c.
18 aout.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er. d'Octobre prochain, ses classes auront lieu le matin depuis six heures jusqu'à neuf et le soir de six heures à dix.

Il se transportera dans le courant de la journée au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.
22 sept.—3f.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.
Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nérolie, &c.
FORESTIER et Co.
26 mai.

FROMAGE—11 caisses Fromage, en débarquement du navire Azalia, à vendre par
1o oct. M. O'BYRNE Dorsière.

---

200 Barillets Blanc de Genève pour broyé l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par
27 juin S. RGAN & P. MOORE.

A VENDRE.

Une MAISON briquetée entre poteaux, située rue Bourgogne No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartemens, chambre haute, dépense, cave et galerie ; cuisine, chambre à domestique, magasin à bois, pigeonnier, puits en brique, et jardin entouré de palissade—La cour, les corridors, la cave et la cuisine, sont briquetées.

Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Dreux qui l'a habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants qu'ils ont reçu par le Louisiana de New-York.
20 barils Essence de Térébenthine.
200 " Peinture blanche &c. &c.

De plus en magasin cinq cents caisses de Vin de St. Julien, Chateau Léoville et La Rose, le tout 1ère. qualité et à des prix modérés.

Ils offrent à loyer présentement l'entresol de la maison qu'ils occupent.
26 sept. FORESTIER et Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. CHARLES.—*Comté des Allemands.*

LE 20 du mois de Novembre prochain, à 9 heures du matin, il sera vendu publiquement et à l'enchère, par le juge-encanteur, pour cette paroisse, sur l'habitation ci après décrite, à la requête de M. Michel Friloux, les objets suivans, sa propriété ; savoir :

1°. Une HABITATION de 10 arpens et demi, plus ou moins, de face, sur 40 arpens de profondeur, ou à-peu-près, et fermant à cette distance, située en cette paroisse sur le bord droit du fleuve, à environ 10 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de M. Honoré Zéringue, et un morceau de terre appartenant à Mme. veuve Hymel et qui est enclavé dans ladite habitation, mesurant un demi arpent de face sur moins d'un arpent en profondeur ; et dans la partie inférieure par la propriété de M. Paul Friloux ; sur laquelle habitation Mr. Michel Friloux, se reserve un terrain entouré et les bâtisses qui sont dessus, situé à la borne inférieure, ayant un demi arpent de face sur un arpent et demi de profondeur.
2°. Environ 12 arpens de canner planté.
3°. Neuf Chevaux (2 anglais et 7 créoles,) 4 paires de Bœufs de tire,
4°. De 25 à 30 Moutons,
5°. Quelques Vaches et autres bêtes à cornes,
6°. Tous les Instrumens Aratoires qui dépendent de l'habitation,
7°. 260 barils de Maïs,
8°. 19 Esclaves des deux sexes (7 hommes, 4 femmes et 8 enfans,) depuis 1 jusqu'à 12 ans.

CONDITIONS :

Les objets de nature mobilière seront payés comptant, depuis une jusqu'à $100; et depuis cette somme et au-dessus en tout Avril de l'année 1830.

L'Habitation et les esclaves seront payés comme suit; savoir: les deux huitièmes du prix en tout Avril 1830, trois huitièmes en tout Avril 1831 et les autres trois huitièmes en tout Avril 1832.

Les acquéreurs fourniront leur billets endossés à la satisfaction du vendeur; et l'habitation et les esclaves resteront hypotéqués jusqu'à parfait payement. J. M. MOREL GUIRAMAND,
Juge.
21 oct.—5,1ps

PAROISSE ST. CHARLES.—*Comté des Allemands.*

COUR DES PREUVES.

AVIS est donné par le présent aux héritiers de feu M. *Jacques Brou* et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par M. Séraphin Brou, de la succession dudit feu sieur *Jacques Brou*, ne serait pas homologué et les fonds qui en proviennent distribués conformément au tableau déposé en cour.

Paroisse St. Charles, le 20 Octobre 1829.
J. M. MOREL GUIRAMAND,
22 oct—3,2ps. Juge.

AVIS AU PUBLIC.

IL a été conduit aux épaves, un cheval sous poil brun, sans étampe apparente ; le propriétaire est invité à le réclamer en payant les frais de nourriture ainsi que ceux du présent avis. Dans le cas où le dit cheval ne serait pas réclamé il sera vendu aux enchères, le 5 Novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, par le Syndic du Septième district.

HUBERT, Syndic de la banlieue supé.
17 Octobre.—3f.

FARINE FRAICHE.—500 bls Farine fraiche, en bon état pour être embarqué, maintenant à bord d'un chalan sur la Levée, à vendre par CHS. BYRNE,
17 oct. Rue Dorsière, No. 5.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond du

Café du Commerce,

tenu depuis quelque tems par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des Liqueurs de toute espèce et des meilleures qualités.

Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café.
20 oct—3 CESAR LEBRAUD.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 du courant—Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une poudrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessous de la ville et sur la rive opposée du fleuve.

Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie.
D. PREUR,—Maire.
20 Octobre.—15 f.

SANGSUES &c.

EN débarquement du navire Milton et à vendre par le soussigné.
Superbes sangsues.
Pâte pectorale de Régnauld.
Grains de Santé du Dr. Franc.
Sirop pectoral de Lamouroux.
Idem idem de Charpentier.
Flacons assortis Bouchiaut, à L'Emesi.
Poudre et liqueur Végétales pour les dents.
Bassins garnis pour malades.
Régénérateur de Tranche-Lahausse.
Seringues à soi-même.
Seringues à Bidets. etc.
M. JAMBU.
21 Oct.—3f.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné informe le public et ses amis qu'il a transporté son magasin rue Toulouse, la porte après la pharmacie de M. Blanchet, et qu'il continuera de tenir un assortiment de chapeaux et de souliers, etc, à des prix modérés.
13 Oct.—2f J. BRUNET.

CHAUSSURES.

REÇU par le Talma et à vendre par les soussignés, dans leur magasin Rue Condé, entre celles Dumaine et Madison, un assortiment de CHAUSSURES pour femmes hommes, et enfants, le tout des meilleures manufactures du nord. A. BLANCHET et Co.
8 Octobre—3 fois.

---

800 Barriques Vin de Marseilles, d'importation récente, et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par
JULES LEBLANC,
22 Septembre No. 182, rue Royale.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.

LE soussigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples à piston. Aussi une grande quantité de capsules Tremblé et quelque No. 3, qu'il vendra en gros et en détail.
18 août. AUGUSTE DUHART.

AUX Habitans Sucriers.—Le soussigné, propriétaire de la Fonderie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de bocs et chaudières de fourneaux en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'achat sont invités à les venir voir.
22 août.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par
8 aout. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

---

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.
15 Juin. 105 Rue Royale

Bon Café

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept.

Remède de Le Roy,

PREPARE et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTIGLAIREUX du Dr. Guillot. Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique.
1er, sept.

B. TURPIN, offre à vendre à son magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, quelques douzaines de véritable

Extrait d'Absinthe,

DE YERSIN & LECOULTRE,
A Mortiers Gravets, canton de Neufchatel, en Suisse. 17 sept.

Nouvel Etablissement.

Café d'Orléans,
Rue St.-Louis No. 15,
Près de la Levée.

Le soussigné (arrivé dernièrement de Cube, où il a tenu un Café du Commerce) informe respectueusement le public que le dit établissement sera ouvert Jeudi prochain, 1er. Octobre. Il espère, par la manière dont il sera tenu, donner une satisfaction générale et mériter en partie l'encouragement du public.

Comme de coutume, il tiendra de bon Café et du Lait, qu'on servira tous les matins.
29 Sept. P. BULI

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des Natchitoches. 13e. classe.

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi Novembre.

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	4,000	" 4,000
1	" "	2,500	" 2,500
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,600	" 1,600
1	" "	1,352	" 1,352
6	" "	750	" 4,500
6	" "	550	" 3,300
6	" "	350	" 2,100
156	" "	60	" 9,360
780	" "	8	" 6,240
7800	" "	4	" 31,200
8,760	Lots		$ 77,952

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ..., un des numéros ..., auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*,
rue de Chartres. No. 118, entre les
29 Sept rues Conti et St.-Louis.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

Autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Le tirage de la 13e. classe de 1829 aura lieu le 31 Octobre 1829.

Celui de la 14e. classe aura lieu le 21 Nov. 1829.
Do. 15e. do. do. 5 Déc. 1829.
Do. 16e. do. do. 16 Déc. 1829.
Do. 1ère. do. de 1830, 2 Janv. 1829.
Do. 2e. do. do. 16 Jan. 1830.
Do. 3e. do. do. 6 Fév. 1830.
Do. 4e. do. do. 27 Fév. 1830.
Do. 5e. do. do. 13 Mars 1830.
Do. 6e. do. do. 27 Mars 1830.
Do. 7e. do. do. 10 Avril 1830.
Do. 8e. do. do. 24 Avril 1830.
Do. 9e. do. do. 15 Mai 1830.
Do. 10e. do. do. 5 Juin 1830.
24 sept J. B FAGET, *Directeur*.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, desirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—
5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Icacos.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cédres.
1 do pots compote de Gouyave.
Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.
10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

A VENDRE par *JOHN GARNIER*, reçu par le navire Milton, de Bordeaux :
104 caisses Vin de Barsac, de qualité supérieure et de 1825.
30 barils Vinaigre de Bordeaux.
1000 caisses Vin rouge, bonne qualité.
2150 sacs Café de la Havane.
25 barriques Vin de Bordeaux, diverses qualités.
1200 douz. Guignolet d'Anger.
40 douz. Vin de Champagne rosé, blanc, mousseux et non mousseux.
10 barils Eau-de-vie de Cognac.
50 barils Vin blanc de Barsac.
600 rames Papier français.
25 milliers de Sigarres. 17 sept.

LE soussigné offre à vendre le articles suivants,
75 barillets Langues de Morue,
25 do. Harengs d'Ecosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.
B. TURPIN
14 mai encoignure des rues Orléans et Royale

ESCLAVES EN MARONNAGE.

SONT partis marons de chez la soussignée, les esclaves suivants :

La négresse CLARISSE, âgée de 30 ans, haute taille, créole du pays, parlant français et un peu anglais : ses dents apparentes lorsqu'elle sourit ; employée ordinairement au soin du ménage, habillée d'une robe de désinde à carreaux noirs et blancs. Elle est maronne depuis environ trois semaines.

La négresse nommee LISE, agée d'environ 37 ans, taille grande, également créole, parlant anglais et français ; elle était habillée d'une robe de gingala à carreaux bleus et blancs, peau rougeâtre ; elle a une grande cicatrice sur une des jambes, elle est maronne depuis 4 jours.

Une récompense de cinq piastres pour chacune de ces négresses, sera donnée à celui qui les conduira à sa maîtresse.

Madame ABADIE.

A LOUER.

UN NEGRE d'une vingtaine d'années, entendu à la pâtisserie, parlant français, anglais et espagnol. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
10 sept.—2f.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin rue de Chartres, N° 19, entre les rues de la Douane et du Canal, reçu par la goëlette Joséphine, de la Havane, les articles suivants, très-convenables pour la saison, 100 caisses Fruits assortis, consistant en : petits Citrons, Ananas, Icacos, Gouyave, Cédrats, Oranges et Gingembre :—Aussi, 150 douzaines boites de Gouyave et Gelée de Gouyave et Mamey.

Il continue de vendre en gros et en détail les articles relatifs à son état de confiseur et distillateur. A. LACOUTURE. 8 sept

---

DE vente—par Jules Leblanc, rue Royale N° 182, se vende 800 barricas de VINO DE MARSELLA, de reciente importacion ; pagando no derecho de importacion si el comprador lo conviene extraerlo para otro punto. 24 sept

---

DE VENTE

354 tercios CACAO superior de Tabasco, consignado por el bergantin americano William, procedente de Veracruz, capitan John Hughes, á la consignacion de ..... y Lobos

---

UN jeune homme arrivant de Cayenne, où il a géré plusieurs sucreries, connaissant parfaitement la culture des terres basses, désire se placer sur quelque habitation en qualité d'administrateur ; il peut conduire Tuilerie et Briquetrie, et peut également se rendre utile en donnant des leçons de français et des premiers élémens de mathématiques.

S'adresser rue de la Levée, N°. 105, entre St. Philippe et Dumaine.
8 Oct.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, agée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire ; ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE.
30 juillet.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 22 Octobre courant, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais ; taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de colette et un gilet de cotonnade bleue. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure ; il a le teint rouge.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi. JR. CAVALIER.
27 oct.—5f. Paroisse Jefferson.

Quartiers-Généraux, N.-Orléans
15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la perte que vient de faire la Louisiane, dans la personne de M. PIERRE DERBIGNY, Gouverneur et Commandant en chef, tous les Officiers de milice dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au bras gauche pendant un mois, et les drapeaux et étendards des différens corps de milice seront voilés pendant trois mois.

Par ordre, A. PEYCHAUD,
Aide-de-Camp et Inspecteur-Général

TRAITES SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à vendre par
1er. oct.—6 SIMON CUCULLIE